



Vers un éco développement du pays de Fayence

par Jean-Michel Gerassi de Montauroux

Source Nouveau Journal du Pays de Fayence N°42 printemps 2019 par Jean-Michel Gerassi membre de la Commission «Fontsante» de l'association «Vivre et Agir aux Estérêts du lac».

Le mardi 6 novembre 2018 s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle de [LACOVAR](#) dont le but est de protéger, préserver et faire respecter l'environnement de notre département du Var.

Pour son AG annuelle, le Bureau de LACOVAR avait invité ses membres à se réunir aux Adrets de l'Esterel, en présence de son Maire M. Nello Broglio, Vice Président de la CAVEM (2), invité d'honneur et de certains habitants des Adrets. La question centrale de l'ordre du jour portait sur l'installation d'une usine de retraitement des déchets du bâtiment à Fontsante, en contrebas du village des Adrets sur un terrain appartenant pour des raisons historiques à la commune de Caillan.

Et c'est sur ce site que SUEZ, sollicité par la mairie de Caillan, veut construire son usine de retraitement des déchets du bâtiment, en association avec ENGIE et la Sté Pasini. L'accord a été conclu avec la municipalité de Caillan suite à une DSP.

Inutile de vous dire qu'à l'issue de l'exposé de M. Broglio et du débat qui s'en est suivi, l'Assemblée de LACOVAR s'est prononcée à l'unanimité contre ce projet.

Deux types d'arguments ont été avancés par le Maire :

Un premier volet concerne un problème de santé publique avec le risque de pollution du lac que fait courir le retraitement de déchets polluants issus du BTP tels que le plomb dans les peintures, l'amiante et autres polluants et maintenant, les vases des ports et des stations d'épuration ainsi que les émanations de la station de méthane et les nano-particules polluantes portées par un vent d'est dominant dont on voit actuellement la force et les dégâts. A cela il faut imaginer l'encombrement de nos routes et la poussière soulevée par une circulation quotidienne de 90 à 150 camions de 20 tonnes/jour transportant les déchets principalement depuis les Alpes Maritimes, le Var ayant déjà son usine de retraitement sur la commune de Fréjus. ([écoPôle Barbero ndlr](#))

Le deuxième volet avancé par M. Broglio, d'ordre environnemental concerne la préservation du paysage. Avec la préservation des paysages se pose la question du type de développement que nous souhaitons pour notre région. Ce débat est récurrent. Il a déjà été posé lors du rejet du tracé de la route dite de contournement D101 traversant le massif du bois de l'Ermite. Le massif de l'Esterel vient d'être promu au titre des «Grand site de France». Il s'agit maintenant d'obtenir une charte forestière afin de valoriser le massif qui concerne autant la communauté d'agglomération Fréjus-St Raphaël que la Communauté de communes du pays de Fayence.

Nous vivons en effet dans un territoire entre terre et mer, d'une beauté exceptionnelle avec les 2 massifs de l'Esterel et de Roquebrune, les étangs de Villepey et la base nature de Fréjus, le bord de mer avec ses plages magnifiques et sa réserve de poissons du Cap Roux gérée par la prudhomie des pêcheurs de St Raphaël, la vallée de l'Argens et le pays de Fayence avec le lac de St Cassien, ses villages perchés, le massif du bois de l'Ermite...

On peut donc considérer que ces atouts font de ce territoire composé par l'ensemble de notre Communauté de communes du Pays de Fayence et la CAVEM, une région remarquable pour la richesse de son terroir, sa qualité de vie, sa qualité de l'air et de l'eau propice au tourisme et à un développement économique préservant l'écologie.

Le futur site industriel de Fontfante apparaît dès lors en contradiction avec la préservation de l'Esterel et son attrait naturel. Il y a en effet un risque que la présence de cette usine sur les contreforts de l'Esterel vienne détériorer l'image du pays. C'est ce que craignent les habitants des Adrets.

Nous pensons que l'enjeu pour l'image et l'avenir est le même pour le pays de Fayence que pour l'ensemble des communes du littoral.

Et pour préserver cette image il faut absolument — pour le présent et l'avenir — promouvoir un développement équilibré et innovant, fondé sur les ressources locales et le patrimoine vivant. D'une part, une agriculture raisonnée dans le cadre de circuits courts, un agro-pastoralisme et des activités de pêche côtière. De l'autre, un artisanat et un petit commerce ainsi que la promotion de starts-up innovantes associées à des espaces de co-working, de transports collectifs et d'aires de covoiturage et même pourquoi pas, une monnaie locale favorisant les échanges locaux.

Un développement ouvert sur le tourisme et l'accueil se doit aussi d'avoir une politique d'urbanisme et une architecture qui respectent et s'intègrent aux paysages et au patrimoine historique.

L'entente et la collaboration avec la CAVEM dont fait partie la commune des Adrets, sont d'autant plus importantes que l'ensemble territorial que nous constituons est cerné par les grandes métropoles et leur puissance économique, et nous sommes soumis aux mêmes pressions venant du département des Alpes Maritimes : à l'est, la métropole de Nice qui s'agrandit avec d'énormes projets urbains au rythme des constructions gigantesques de l'eco-vallée à Nice (3) et son lot de déchets de BTP et, plus récemment, le regroupement entre Cannes, Grasse, Antibes et Mouans-Sartoux, tandis qu'à l'ouest, continuent de croître la Métropole d'Aix-Marseille et celle de Toulon (500000 habitants).

Pourrons nous longtemps résister à leur emprise? Saurons nous éviter que notre pays et nos villages ne se transforment en simple cités-dortoir pour le bassin d'emploi des Alpes Maritimes et que nos sites remarquables ne soient ternis par la profusion des déchets venant de ces nouvelles Méga-Métropoles?

Plutôt que de miser sur un prétendu développement industriel et d'augmenter la consommation d'énergie au moment où l'on prône partout de limiter l'empreinte carbone dans le cadre d'une transition écologique de nos économies et de nos modes de vie, il nous paraît plus pertinent de réfléchir à inventer un développement fondé sur toutes les potentialités que recouvre notre territoire en préservant son identité et son attractivité, en maîtrisant les risques écologiques afin de créer de nouveaux emplois locaux dans le cadre notamment d'une économie circulaire et des échanges de type circuits courts.

Il est possible de lancer une réflexion autour de ces axes avec tous les acteurs économiques et sociaux comme cela avait été le cas lors des ateliers qui ont accompagné l'élaboration du SCoT. En tout cas, le débat est ouvert.

Les jalons de cette orientation politique ont été en partie posés au niveau de leur commune par certains élus comme le maire de Montauroux M. Jean Yves Huet. On peut espérer que cette vision claire et protectrice est partagée par d'autres édiles de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

1. Eco au sens d'écologie et d'écosystème.
2. La communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée englobant Fréjus, St Raphaël, Les Adrets de l'Esterel, Roquebrune-sur-Argens et Puget sur Argens.
3. Ce gigantesque aménagement ([Nice Eco-vallée](#)) est censé doter la métropole d'un nouveau centre géographique avec des opérations immobilières dont la Côte d'Azur a le secret. Investissement : 2 Milliards € dont 75 % issu du secteur privé.

Qu'est-ce que les [Conseils de Développement](#)? Ce sont des instances de démocratie participative uniques en leur genre. Ces assemblées sont mises en place dans les établissements publics de coopération